



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PÉRIGORD

Prefecture

PÉRIGORD LIMOUSIN

2026-2-2

024-212109752-20260312-2026_2_2-DE
Rég. Communauté / 2026

Séance du 12 mars 2026

Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
ST ROMAIN ET ST CLEMENT

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
26/02/2026

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 34
Pouvoirs : 1

Étaient présent(e)s

Mesdames : CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, DESGRAUPES Maryline (suppléante de DEMARTHON Patrick), FAURE Michèle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne,

Messieurs : AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, CURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, DUSSUTOUR Bernard, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard,

Absents ou excusés : DEMARTHON Patrick (remplacé par sa suppléante DESGRAUPES Maryline), COUTURIER Pierre-Yves (absent), LARRIEUX Isabelle (absente), ESCLAVARD Anne-Sophie (absente), HYVOZ Isabelle (absente, a donné pouvoir à M.Dobbels)

Mme. Annick MAURUSSANE est désignée secrétaire de séance.

Modification statutaires SMDE 24

Monsieur Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire les éléments suivants :

Vu le rapport de Cour Régionale des Comptes du 14 avril 2023 et sa recommandation n°3 relatives à la mise en conformité des modalités de décision du comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24) avec l'article L 5212-16 du CGCT,

Vu la demande d'évolution du SMDE 24 sollicitée par les services de la Préfecture par courrier du 11 octobre 2024 pour la prise en compte du nouveau libelle de l'article L 2224-7 du CGCT,

Vu les problématiques de gestion du quorum des comités syndicaux du SMDE 24, Vu la délibération n°25 du 23 janvier 2026 prise par le Comité Syndical du SMDE 24, Considérant qu'il y a une nécessité de faire évoluer les statuts du SMDE 24 non seulement pour une mise en adéquation réglementaire mais également afin d'en améliorer son efficience,

Considérant que conformément aux statuts du SMDE 24, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque collectivité adhérente au SMDE 24, les modifications statutaires,

Après avoir présenté les nouveaux statuts du SMDE 24, Monsieur le Président propose de les accepter.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mars 2026
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20260312-2026_2_2-DE
Reçu le 17/03/2026

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE la modification statutaire du SMDE 24,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mars 2026
Le Président,

Michel AUGEIX

